CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux douze pétitions suivantes: n° 331-392 à 331-398 incl., 331-408, 331-409, 331-417, 331-418 et 331-420.

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE FEUILLETON

M. le Président: Avant de passer à la déclaration qui doit, semble-t-il, être faite, il me faut signaler deux erreurs dans le Feuilleton d'aujourd'hui. D'une part, on a oublié les avis de motions aux termes de l'article 39 du Règlement, en ce qui concerne les initiatives parlementaires, et, d'autre part, les résultats du vote par appel nominal sur le projet de loi C-87, mis aux voix le jeudi 24 avril, figurent de nouveau au Feuilleton.

Cette dernière erreur sera corrigée dès demain. Quant à l'autre, puisqu'on a donné jeudi et vendredi derniers l'avis quant à l'initiative parlementaire qui doit être étudiée aujourd'hui, et compte tenu que la motion figure en bonne et due forme dans l'Ordre projeté des travaux pour aujourd'hui, la présidence entend passer aux travaux émanant des députés à 17 heures, et appeler l'article qui est inscrit en tête de liste, au nom du député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), article qui est d'ailleurs prévu au Feuilleton.

Je tenais à préciser ainsi que nous suivrons l'Ordre projeté des travaux. Il s'agit d'une erreur d'impression dans la dernière partie du Feuilleton, sous les avis de motion, aux pages XXV et XXVI.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA DÉSIGNATION D'UN JOUR DE DEUIL PAR LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour évoquer le terrible bilan des accidents et des maladies du travail qui continuent à faire des victimes au Canada. A ce propos, je signale aux députés que le Congrès du travail du Canada a décidé qu'aujourd'hui serait jour de deuil, en commémoration de ces victimes.

Les blessures subies au travail ou les maladies qui y sont contractées causent à prime abord des souffrances, mènent souvent à l'invalidité et entraînent parfois la mort.

En dépit des efforts accomplis sincèrement par les gouvernements et les employeurs et malgré la collaboration de plus en plus grande des syndicats, les blessures et les maladies liées au travail continuent à coûter fort cher sur le plan humain et matériel. En 1984, un Canadien sur neuf s'est blessé au travail, il y a eu 730 pertes de vie et on estime à 12 milliards de dollars le coût des journées de travail perdues, dont le nombre s'élève à 16.6 millions.

Il y a 70 ans aujourd'hui, l'Assemblée législative de l'Ontario adoptait à la troisième lecture un projet de loi prévoyant un régime d'assurance mutuelle à responsabilité collective, en vertu de la loi d'indemnisation des accidentés du travail. Depuis, les provinces et le gouvernement fédéral ont pris maintes initiatives en vue de régir la sécurité au travail et de réduire le fardeau financier découlant des accidents de travail.

Entre autres mesures du gouvernement fédéral en matière d'hygiène et de sécurité au travail, soulignons les modifications apportées à la Partie IV du Code canadien du travail, ainsi que le rôle de premier plan que jouent le ministère du Travail et celui de la Consommation et des Corporations afin de mettre en vigueur, d'un bout à l'autre du Canada, le SIMDT ou Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Bien que les modifications à la Partie IV du Code soient le fruit de la collaboration entre les syndicats et le patronat, ce sont des représentants des travailleurs, des employeurs ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux qui ont mis au point le SIMDT. Il faudra, pour nous défaire du fardeau que sont les accidents et les maladies du travail, que les syndicats, les employeurs et les gouvernements continuent à collaborer activement, en acceptant leurs responsabilités et en assumant les conclusions de ce travail d'équipe.

Je suis heureux, monsieur le Président, d'avoir pu entretenir la Chambre de ce sujet.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais m'associer au ministre et protester avec lui contre